

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 124 (1944)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité central de la S.H.S.N.

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III.

Rapport du Comité central, Rapport financier, Inventaires et Publications Bericht des Zentralvorstands, Rechnungen, Inventare und Veröffentlichungen Rapporto del Comitato centrale, Rapporto finanziario, Inventarii e Pubblicazioni

Rapport du Comité central de la S. H. S. N.

sur l'exercice 1943

L'exercice 1943 a été, comme les exercices précédents, dominé par les complications résultant des événements tragiques au milieu desquels nous vivons depuis plusieurs années. Certains travaux ne peuvent pas être entrepris; les relations avec les Académies et Sociétés savantes étrangères sont difficiles ou impossibles momentanément; les questions financières continuent à être épineuses. Cependant, nos commissions scientifiques ont pu accomplir au moins une partie de la tâche qui leur était confiée, de même que les sociétés spécialisées affiliées à la S. H. S. N. En sorte que, malgré tout, et du point de vue scientifique, l'exercice qui s'est terminé il y a quelques mois peut être considéré comme honorable.

Etat nominatif des membres

Le nombre de nos membres ordinaires a augmenté de 16 durant l'année 1943; nous avons eu le regret d'enregistrer 23 décès et 4 démissions; mais, par contre, nous avons eu le plaisir de recevoir 43 nouveaux membres; ce qui, en fin de compte, donne bien une augmentation de 16 unités. Ainsi, à fin 1943, la S.H.S.N. comptait 1227 membres ordinaires. Nous avons donc tout lieu d'être satisfaits. Le Comité central tient cependant à relever que certaines sociétés spécialisées affiliées, qui sollicitent régulièrement l'appui du Sénat pour obtenir l'octroi d'un crédit officiel, ne comprennent qu'un nombre insuffisant de leurs membres faisant partie individuellement de la S. H. S. N.; il y a là un problème dont il sera peut-être nécessaire de s'occuper. Quant à la question des membres honoraires, nous rappelons la décision d'en renvoyer l'examen à plus tard, lorsque les conditions mondiales permettront de l'aborder.

Séances et assemblées

Le Comité central s'est réuni chaque fois qu'il était nécessaire. Il s'est occupé à plusieurs reprises de la rédaction de l'article 1^{er} des statuts de la S. H. S. N., rédaction qui demande à être mise au point, pour des raisons qui seront exposées dans l'assemblée générale de 1944.

Le Sénat a tenu son assemblée ordinaire annuelle dans la salle du Conseil des Etats, à Berne, le 30 mai; et l'assemblée générale de la Société a eu lieu à Schaffhouse, les 28, 29 et 30 août, avec un succès dont

on trouve la preuve dans le volume des Actes de 1943. Quelques mois plus tard, cette même ville de Schaffhouse, jolie, coquette et si avenante, cette Schaffhouse qui s'était faite tout sourire pour recevoir la S. H. S. N., était l'objet, par le fait d'une erreur tragique, d'un grave bombardement aérien. Le Comité central n'a pas manqué d'exprimer, à la Société schaffhousoise des Sciences naturelles et aux Autorités du Canton et de la Ville qui avaient si aimablement accueilli notre compagnie, les sentiments de chaude sympathie de tous nos membres.

Dans la même séance du 30 mai, le Sénat a accepté la proposition de la Société engadinoise des Sciences naturelles de tenir l'assemblée générale de 1944 à Sils, sous la présidence de M. le Dr Campell.

Commissions et Sociétés affiliées

Leur activité fait l'objet de courts rapports particuliers qu'on trouvera dans la partie des Actes qui leur est réservée. Dans la séance du 30 mai, dont il a déjà été question ci-dessus, le Sénat a décidé de la composition des commissions pour la période administrative 1944—1949 (voir état nominatif p. 268 et suivantes du volume des Actes de 1943); il a adopté les textes français et allemand du règlement de la Commission d'Electricité atmosphérique, qui figurent, ainsi que le statut pour le Fonds Cécile Rübel, dans le volume de 1943 (p. 265 et suivantes). Ajoutons que le Comité central se fait représenter par un de ses membres, chaque fois que cela est possible, aux séances des commissions de la Société. Mais la chose ne va pas toujours sans difficulté.

Publications

La Commission des Mémoires a continué la publication du volume 74, et le Comité central a publié le volume annuel des Actes de la S. H. S. N.

Ces deux séries, qui sont directement publiées par la S. H. S. N., sont complétées par les Mémoires, Bulletins, Comptes rendus ou Publications des différentes commissions, des sociétés spécialisées affiliées, et des groupements scientifiques cantonaux ou régionaux. Dans sa séance du 29 août 1942, tenue à Sion, le Comité central a décidé de publier la continuation de la bibliographie de la S. H. S. N. pour la période de 1930 à 1940. Notre collègue M. le prof. Ch. Linder, qui avait déjà établi les fiches pour le premier volume, a bien voulu se charger encore de cet important travail pour la nouvelle tranche. L'impression a été surveillée par M. Linder lui-même et par M. E. Cherbuliez, secrétaire du Comité central. Ce nouveau petit volume est dès maintenant en vente. Nous remercions très vivement M. Linder pour son dévouement à la Société.

Il convient de rappeler que les Actes contiennent, dans leur partie scientifique, un résumé des travaux présentés dans les séances des différentes sections de la Société, tel qu'il est transmis au Comité central par les bureaux respectifs des sections. Toutefois, les Actes ne men-

tionnent que les communications faites par des membres de la S. H. S. N. Il peut arriver cependant qu'une société affiliée ait invité un savant éminent, non membre de la S. H. S. N., à faire un exposé; dans ce cas exceptionnel, la société affiliée supporte les frais de publication de cette note.

Représentants et relations internationales

On trouvera les renseignements nécessaires soit dans le compte rendu de la séance du Sénat du 30 mai 1943, soit dans les rapports particuliers des délégués de la S. H. S. N. auprès des différentes unions internationales.

Question des périodiques américains

Les démarches entreprises par le Comité central, et signalées déjà dans le rapport de l'an dernier, ont duré toute l'année 1943. L'examen des renseignements fournis au secrétaire du Comité central par les organes administratifs des différentes bibliothèques du pays a permis de dresser une liste des périodiques les plus importants et les plus demandés, et dont il serait souhaitable de voir au moins un exemplaire déposé à la Bibliothèque nationale. Cette liste a été transmise au Département politique fédéral, qui a bien voulu se charger de faire les démarches indispensables pour la suite. Il est entendu que la S. H. S. N. avancera la somme nécessaire pour payer ces séries éventuelles, et que les différentes bibliothèques intéressées à cette question rembourseront chacune une part convenable de la dépense totale.

Finances

Les comptes de l'année 1943 montrent un bénéfice de fr. 1762.13, avec fr. 30,474.80 d'entrées et fr. 28,712.67 de dépenses. Le rapport du trésorier précise que ce résultat favorable est dû essentiellement à la liquidation du Concilium Bibliographicum qui a rapporté fr. 2908.—.

Par contre, la composition et l'expédition des Actes ont dépassé la somme prévue au budget. Quant à l'organisation de la session annuelle de 1943, elle a également dépassé sensiblement nos prévisions budgétaires, notamment à cause de l'augmentation du coût d'impression des circulaires et programmes.

La liste triennale des membres a coûté fr. 1309.25. Nous rappelons à ce sujet qu'en vue de couvrir cette dépense triennale, de l'ordre de grandeur de 1500 fr., le Comité et le Sénat ont décidé d'inscrire chaque année une somme de fr. 500.— au budget courant de la Société; il en a été ainsi fait pour l'exercice en cours.

Il résulte de ces quelques remarques que l'équilibre du budget de la S. H. S. N. continue à être précaire. Cependant, le Comité central estime convenable de maintenir encore la cotisation annuelle à 10 fr.; par contre, il a décidé de valoriser exactement les dépassements d'impression en ce qui concerne les communications scientifiques, et de compter ces dépassements par lignes, et non plus par fractions de page.

Parmi les sommes que notre trésorier est appelé à répartir figurent les crédits accordés par la Confédération à la S. H. S. N., et qui sont affectés à des tâches déterminées. Ces crédits ont atteint pour 1943 un total de fr. 161,600, égal à celui des crédits officiels de 1941 et 1942. Sur ce total, une somme de 157,600 fr. a été dépensée; il n'a pas été possible de participer aux Fonds internationaux pour la publication des Tables annuelles de constantes, et la plupart des cotisations prévues pour les Unions internationales n'ont pas pu être payées, vu les circonstances mondiales actuelles.

Nous profitons de l'occasion de ce rapport pour exprimer notre gratitude envers les autorités fédérales, qui, par leur appui moral et matériel, nous permettent de travailler dans l'intérêt du pays. Il faut relever cependant, à nouvelle fois, que les tâches déterminées confiées à nos différentes commissions voient monter continuellement leurs prix de revient, par la force des circonstances du moment; de sorte qu'il est bien désirable que les crédits de travail correspondants soient augmentés en conséquence. Il en est notamment ainsi pour tout ce qui touche à la publication des résultats scientifiques acquis.

Nous pouvons heureusement terminer ce rapide coup d'œil sur notre situation financière en annonçant que le regretté Dr J.-R. Geigy, de Bâle, a légué à la S. H. S. N. la somme de 5000 fr., destinée au Fonds central. Le Comité central a déjà eu l'occasion d'exprimer sa gratitude à la famille du défunt, notamment à notre collègue M. le Prof. Rud. Geigy, ancien membre du Comité central.

De tels dons, à destination générale, sont particulièrement heureux, comme aussi ceux qui favoriseraient la publication de la partie administrative des Actes. La constitution de tels fonds a une importance pratique évidente; elle donnerait plus de liberté et plus de puissance à l'action de la S. H. S. N.

A ce sujet, nous ne saurions mieux faire qu'en reproduisant, en n'y changeant que le titre de la Compagnie, l'appel que lance chaque année le Comité de la Royal Society; cet appel devient ici le suivant :

« Le président et le Comité central désirent faire connaître à tous que, tandis qu'ils recevront volontiers des dons devant être appliqués à un objet particulier ou pour le bénéfice d'une discipline particulière indiquée par le donateur, ils considèrent qu'en vue des nécessités variables de la Science, les bienfaits les plus utiles seront ceux qui auront été attribués à la S. H. S. N. en termes généraux pour l'avancement de la connaissance de la nature. »

C'est dans le même esprit que M. Godin de Lépinay, en léguant en 1897 sa fortune à l'Académie des Sciences, désirait créer une « Caisse pour alimenter les besoins de la Science ».

En terminant ce rapport, nous voulons redire notre reconnaissance envers les autorités fédérales, et particulièrement envers M. le Conseiller fédéral Etter, chef du Département de l'Intérieur.

Les Conseils de la Nation savent d'ailleurs, de leur côté, qu'ils peuvent compter sur la S. H. S. N.